

■ **Antoine Villinger**, à M o r g e s, exploitation d'un commerce d'articles de pêche et de chasse (FOSC du 31.03.2000, p. 2176).
Par décision du 12 février 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 3227 du 22.03.2002
(00405306 / CH-550.0.066.954-0)